

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 1^{er} octobre 2025

N° 2025_22

Nomenclature acte : 7.1.2

Composant le Conseil d'Administration :

En exercice : 16
Démissionnaire : 1
Présents : 10
Représentés : 5

Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstention : 0

L'An deux-mille-vingt-cinq, le premier octobre à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le vingt-quatre septembre deux-mille-vingt-cinq, s'est rassemblé en salle du conseil municipal, sous la présidence d'Anne BULLET, Vice-présidente du CCAS.

Présents : A. BULLET, N. SAUCY, D. LAFON, G. REIGADA, J-Y. SOMMIER, A. BON, S. ABGRALL, M. FORNIER, F. BROSSE, S. BECHTOLA

Absents représentés : L. VASTEL (par A. BULLET), Z. KEFIFA (par G. REIGADA), A-M. MERCADIER (par D. LAFON), S. LE BEUZE (par M. FORNIER), P. KATHOLA (par J-Y. SOMMIER)

Absents excusés : M. LAGARDE

Démissionnaire : J. LECLERCQ

Le Conseil d'administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L422-8 et L422-19,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L123-4 à L123-9,

VU la délibération du 9 avril 2025 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2025,

CONSIDERANT la nécessité d'équilibrer, sur ces deux sections, le budget de l'EPA eu égard aux dépenses imprévues, impossibles à anticiper au moment du vote du budget primitif évoqué ci-avant,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la deuxième décision modificative du budget primitif du CCAS 2025 :

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

13/10/2025



ID : 092-269200374-20251013-DEL2025_22-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Libellé	Budget 2025 (BP 2025+DM1)	DM2	TOTAL
011	Charges à caractère général	423 950.00 €	00.00 €	423 950.00 €
012	Charges de personnel	932 000.00 €	00.00 €	932 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	103 000.00 €	13 000.00 €	116 000.00 €
	Total dépenses de gestion	1 458 950.00 €	13 000.00 €	1 472 950.00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000.00 €	00.00 €	3 000.00 €
	Total dépenses réelles de fonctionnement	1 461 950.00 €	13 000.00 €	1 475 950.00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 398.35 €	00.00 €	1 398.35 €
042	Dotations aux amortissements	35 000.00 €	00.00 €	35 000.00 €
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	36 398.35 €	00.00 €	36 398.35 €
	Dépenses totales de fonctionnement	1 498 348.35 €	13 000.00 €	1 511 348.35 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Libellé	Budget 2025 (BP 2025+DM1)	DM2	TOTAL
013	Atténuation des charges	00.00 €	00.00 €	00.00 €
70	Produits des services, domaines et ventes	360 000.00 €	00.00 €	360 000.00 €
74	Dotations et participations	990 000.00 €	13 000.00 €	1 000 300.00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 000.00 €	00.00 €	1 000.00 €
	Total recettes de gestion	1 351 000.00 €	13 000.00 €	1 364 000.00 €
77	Produits exceptionnels	00.00 €	00.00 €	00.00 €
	Total recettes réelles de fonctionnement	1 351 000.00 €	13 000.00 €	1 364 000.00 €
	R002 - Excédent de fonctionnement	236 524.27 €	00.00 €	236 524.27 €
	Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 587 524.27 €	13 000.00 €	1 600 524.27 €

Article 2 : la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, ainsi qu'à l'accueil du CCAS. Elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Préfet des Hauts de Seine
- Mme. La Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fontenay-aux-Roses le **13 OCT. 2025**

POUR EXTRAIT CONFORME
Anne BULLET
Vice-présidente du CCAS



Certifié exécutoire compte-tenu de la réception
en Préfecture le ...13/10/2025...13/10/2025
Publication/Affichage le.....

La Vice-présidente du CCAS